

ORGANISER LES RELATIONS FINANCIERES ENTRE LA COMMUNE ET L'INTERCOMMUNALITÉ

Savoir construire un pacte financier et fiscal

Formation 1 journée (7h)
Ref : REL1

Objectifs pédagogiques

Connaître les différents flux financiers découlant du transfert de compétences
Appréhender la mise en place d'un pacte financier et fiscal

Contenu

• Connaître les différentes formes de coopération et leurs enjeux

La coopération conventionnelle
La mutualisation de biens, de services et de personnels
Les principes du transfert de compétences

• Implications budgétaires et fonctionnelles du transfert de compétences

Quel est le rôle de la CLECT (Commission d'évaluation des charges transférées) et sa composition ?
Organisation du travail d'évaluation des charges transférées
A quoi sert le rapport de la CLECT et à quelles obligations doit-il répondre en termes de formalisme et de contenu ?

• Bien appréhender le calcul des attributions de compensation (AC)

Méthode classique, libre ou préfectorale : quelle méthode d'évaluation adopter ?
Les charges de centralité : comment doivent-elles être prises en compte ?
Les possibilités de révision des attributions de compensation

• Mettre en place un pacte fiscal et financier

Les objectifs du pacte
Comment construire un pacte financier et fiscal efficace ?
Les outils du pacte financier et fiscal : les attributions de compensation (AC), la dotation de solidarité communautaire (DSC), les fonds de concours, le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales ...

• **PRÉREQUIS** : Aucun

• **MODALITÉS D'ÉVALUATION**

Questionnaire d'évaluation sur les points clés de la formation

• **SUPPORT PÉDAGOGIQUE**

Le diaporama de la formation